

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° 2009-2-4-4

Séance du vendredi 6 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
Convention de partenariat avec les associations
ACCES de Mulhouse, ALEOS de Mulhouse, APPONA 68 de Mulhouse, ESPOIR
de Colmar, ESPOIR de Mulhouse et LE PORTAIL de Colmar qui mettent en
œuvre les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et modifiée par la Loi n° 2008-111 du 8 février 2008,
- VU la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- VU la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2007-2010 adopté par le Comité Responsable du Plan le 10 juillet 2007 et approuvé par l'Assemblée Départementale le 19 octobre 2007,
- VU le Décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées,
- VU la Charte de l'Accompagnement Social lié au Logement du 31 mai 1996,
- VU le règlement intérieur du FSL validé par le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées le 7 mars 2006,

- VU la délibération du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré au FSL pour l'année 2009,
- VU l'avis favorable donné par l'Instance de Décision du FSL du 18 décembre 2008, conformément au Règlement Intérieur du FSL, concernant les conventions de partenariat, pour l'année 2009, avec les associations dans le cadre de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASLL) à titre individuel,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et autorise la signature de conventions de partenariat dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement à titre individuel, pour l'année 2009, avec les associations :
- ACCES de Mulhouse,
 - ALEOS de Mulhouse,
 - APPONA 68 de Mulhouse,
 - ESPOIR de Colmar,
 - ESPOIR de Mulhouse,
 - LE PORTAIL de Colmar.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions